

Séance de mardi 27 mars 2018 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux M. Yves Aellen

48 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Claudia Bobst, Anne-Marie Piguet, Olivier Burnet, Evelyne Lenoble, Catherine Aellen, Catherine Berger.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur (3 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président annonce la démission de M. Olivier Burnet. Il fait part de courriers de remerciements de Mme Catherine Milhaud Renaud et M. Yves Charrière, fleuris à l'occasion de leur anniversaire.

Le président rappelle le Trophée de la Préfecture organisé par le Sauvetage de St-Prex qui aura lieu le samedi 16 juin prochain. Les conseillers intéressés à y participer soit en ramant, soit uniquement pour la journée sont invités à s'annoncer au secrétariat du Conseil.

Les votations fédérales et cantonales ont été bien suivies, puisque 63% des concitoyens se sont rendus aux urnes.

Quelques dates à l'agenda : les 28 et 29, spectacle des Déchênés, élèves des écoles d'Aubonne à l'Esplanade ; le 15, matinée d'orgue au Temple ; le 16, Ciné Seniors au Cinéma Rex ; le 19, assemblée générale de la SDA à la salle Hermanjat ; le 21, Vide-Grenier à l'allée

du Chêne, le 27, repas de soutien du FC Chêne au CCSC, le 29, récital de l'Académie de violon Kayaleh à la salle Tavernier.

Par souci de clarté, les conseillers se proposant de participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

3. Rapport des commissions - Préavis no 1/18 – Mise aux normes des terrains de football et annexes

Mme Kirsti de Mestral donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose l'amendement suivant : « *Le Conseil ne retient et ne se prononce aujourd'hui que sur l'objet 1 du préavis no 1/18 – Mise aux normes des terrains de football du Chêne et de sous Le Chêne, la Municipalité pouvant reprendre ou non les objets 2 et 3 dans d'autres préavis après compléments d'étude* ».

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter l'objet no 1. Toutefois, la Cofin n'adhère pas aux deux autres objets et propose aux Conseillers d'accepter l'amendement formulé par la commission ad hoc.

Le président demande à la Municipalité quelle est sa position par rapport à l'amendement déposé. M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la Municipalité, après discussion, adhère à l'amendement déposé mais se réserve le droit de revenir devant le Conseil pour les deux autres objets. Le président ouvre la discussion sur l'amendement et rappelle que le vote sur l'amendement et sous-amendement laisse entière liberté de voter sur le fond. La parole n'étant pas demandée, le texte de l'amendement est soumis au vote des Conseillers ; l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Charles Gabella demande confirmation sur l'intention future de la Municipalité de déplacer le football de compétition à un autre endroit que le Chêne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que dans le cadre des discussions du PGA, la réflexion de la Municipalité a en effet porté sur le déplacement du football, ceci pour deux raisons : la cohabitation difficile entre le CCSC et le football club et l'extension très limitée du terrain. Par la suite, il sera dévoué aux exhibitions, à la compétition et aux écoles. Pour M. Charles Gabella l'option de mettre le terrain aux normes est naturelle et dès lors, avec la réfection des vestiaires du sous-sol du CCSC, on pérennise par là-même le maintien du football au Chêne. Pour la Municipalité cette mise aux normes doit être réglée rapidement.

M. Christian Streit revient sur la marge de tolérance de l'ASF de 2014 et se demande si elle va durer dans le temps ; pour lui cette organisation devrait pouvoir donner une garantie au vu de l'investissement de Fr. 100'000.- environ. Mme Kirsti de Mestral répond que cette question a été posée aux dirigeants du FC Chêne qui n'ont pu confirmer. MM. Guy Maurer et

Yves Aellen confirment que ces normes changent rarement et que le délai donné aux clubs est toujours raisonnable pour son exécution.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote du préavis municipal no 1/18 – Mise aux normes des terrains de football et annexes et son amendement :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder à la mise aux normes des deux terrains de football telle que présentée
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 98'000. —TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

Le préavis municipal no 1/18 – Mise aux normes des terrains de football et son amendement est accepté par 43 voix (5 abstentions).

M. le Municipal Pascal Lincio remercie les membres des commissions et les conseillers pour leur vote de confiance et tient à remercier également le FC Chêne pour sa participation financière et l'ACVF pour sa subvention.

4. Préavis no 2/18 – Crédit d'études pour les travaux du sous-sol du CCSC

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à poursuivre les études pour les travaux au sous-sol du Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC)
- Accorde à la Municipalité le montant du crédit de Fr. 100'000. —TTC
- Autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016
- Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Le président, au nom du Bureau, propose de reconduire la commission qui avait fonctionné pour le préavis municipal no 7/17, soit : MM. et Mmes Thomas Buchanan, Nicolas Suter, Catherine Crevoisier, Catherine Milhaud Renaud, Anaïs Piguët. Suppléants : Mme Shanti Babajee, M. Thierry Bertinotti. M. Thomas Buchanan, particulièrement chargé professionnellement, demande à être déchargé de la présidence et nommé suppléant. M. Thierry Bertinotti est responsable de réunir la commission qui désignera son président.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser ses observations par écrit à la commission chargée de rédiger un rapport.

M. Olivier Gétaz se questionne concernant la non-obligation de se soumettre à un CECB (point no 6), pourquoi demander une soumission pour quelque chose qui n'est pas nécessaire ; il lui est répondu par M. le Municipal Michel Crottaz que le CECB est un chapitre en lui-même et le travail d'isolation des murs peut être subventionné par un CECB, à voir quelle procédure choisir. Le président fournit quelques explications sur le fait qu'une subvention cantonale supérieure à Fr. 10'000.-- ne peut être octroyée que si un CECB+ est effectué.

M. François Linder demande qu'il soit procédé à la pose de WC sous point 5 du crédit d'étude.

Mme Nathalie Egger demande si le Bureau Regtec va faire lui-même les soumissions ou s'il va les sous-traiter, M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce Bureau est mandaté pour les soumissions.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal no 3/18 – Travaux de rénovation de la Place du Temple

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif et réfection de la place du Temple – rue Amiral Duquesne – rue des Marchands
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 1'550'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016

- Autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par des prélèvements aux fonds de réserve selon la répartition suivante :

a) Prélèvement au fonds de réserve Mise en séparatif	20%
b) Prélèvement au fonds de réserve Egouts et épuration	30%
c) Prélèvement au fonds de réserve Extension eau potable	25%
d) Prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz	25%

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Anne-Marie Piguët, Yves Meylan, Alain Biedermann, Julien Lüthi, Verena Gubler. Suppléants : Claudia Bobst, Gérard Ferry.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser ses observations par écrit à la commission chargée de rédiger un rapport.

M. Daniel Blanchard se renseigne sur les zones qui ne sont pas encore en séparatif ; M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il ne reste que la rue Général Boïnod et Soleil Levant.

M. Alexandre Liardet remarque que la rénovation du passage sous l'ancien Hôtel de ville fait partie du préavis mais qu'il n'en est pas fait mention dans le décret final. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral lui répond qu'il n'est pas mentionné car sous réserve de l'acceptation du propriétaire du passage.

M. Tanguy Perrenoud s'inquiète des délais des travaux à entreprendre et de la tenue d'Albona Festival en août, la Municipalité connaît les dates d'Albona ; la Barbacane et la partie haute de la Ruelle du Temple seront faites après le Festival.

M. Alain Biedermann demande quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal si l'adjudication de ces travaux a déjà été faite ; il mentionne une erreur de calcul en point 9 du préavis. Il lui est répondu que l'erreur sera corrigée ; les travaux ont été adjugés sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal no 4/18 – Travaux de réfection à l'Hôtel-de-Ville

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 220'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites

fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016

- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 220'000.- au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux », compte no 9281.14 du bilan et si nécessaire par un amortissement linéaire sur 10 ans.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Christine Dubugnon, Véronique Bezençon, Guillaume Schneider, Daniel Favre. Suppléants : Evelyne Lenoble, Alexandre Liardet.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser aux membres de cette commission tout en rappelant que tout conseiller peut adresser ses observations par écrit à la commission chargée de rédiger un rapport.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Point de la situation – Centre des Jeunes à la Place de l'Ancienne Gare

Au nom de la Municipalité, Mme la Municipale Sandra Linder informe sur la mission de prévention et d'encadrement des jeunes depuis la 7^e à la 11^e et un accueil parascolaire à midi pour les élèves à partir de la 7^e. L'accueil parascolaire risque de s'étendre par la suite en l'application de la loi sur l'accueil de jour dont on attend le règlement pour la fin de l'année 2018. Depuis la création du Centre des Jeunes, ce dernier était localisé au château puisqu'il était au centre de l'activité scolaire. Depuis la construction du Cœur du Chêne tous les enfants concernés sont en classe au Chêne, il a donc été constaté une baisse de fréquentation. Fort de ce constat et par suite d'une demande de l'Assagie qui finance le Centre des Jeunes pour tout ce qui est accueil parascolaire, il a été décidé de le recentrer là où il peut toucher un maximum d'élèves pour pouvoir assurer sa mission de prévention. La libération de la place de l'Ancienne Gare, est une opportunité transitoire et à terme le but est de le placer au plus proche de la population scolaire. Ce déménagement avait déjà été mentionné dans le rapport de gestion sur les comptes de l'année 2016.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur les travaux engagés : ils ont été faits en collaboration directe avec M. Patrick Ouellet qui a une bonne vision de ce qu'il souhaite. Les anciens bureaux de l'ARCC resteront des bureaux pour les animateurs du Centre. Le garage qui recevait les petits bus servira de salle de jeux. Les travaux engagés ont consisté à scier une paroi qui séparait les bureaux du garage de manière que les animateurs aient une vision sur la salle de jeux. La cafétéria à l'arrière du bâtiment le restera et au sud, côté salle d'attente, les vestiaires resteront à disposition sans changement. Les seuls travaux prévus par les jeunes sont des travaux de rafraîchissement de peinture pour égayer les murs, actuellement de teinte blanche uniforme. Les travaux de maçonnerie nécessaires se montent à Fr. 25'000.-, les travaux de second œuvre (peinture des plafonds et isolation des verres) sont estimés à Fr. 10'000.-, les travaux de serrurerie et changement complet des serrures du bâtiment s'élèvent à Fr. 3'000.--.

M. Philippe Cretegy demande des précisions sur la période transitoire car la population aubonnoise attend que cette place évolue. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le bâtiment de la gare n'est pas un chef-d'œuvre architectural, c'est dans ce sens-là que la population aimerait voir cette place évoluer. Par rapport au délai lié au réaménagement de la place, et si on se satisfaisait de l'améliorer tel que les groupes de travail l'ont conçu pour l'instant, ce serait une opération à mener à relativement court terme. En revanche, en groupant l'aménagement de la place avec la réalisation d'un évitement d'Aubonne, on est carrément sur un moyen, voire long terme. Le transitoire reste vrai, mais ce sera un transitoire qui comme le pavillon du château pourrait durer assez longtemps.

M. Thomas Buchanan exprime son regret que l'on prêterite la discussion sur la place de l'Ancienne Gare en mettant des choses temporaires de longue durée en place. C'est un sujet récurrent. Il comprend la nécessité de regrouper de manière logique le Centre des Jeunes, mais n'est toujours pas convaincu que ce soit le bon bâtiment, ni le bon endroit à côté des produits chimiques de la Voirie. Mme la Municipale Sandra Linder répond que c'est un lieu de dépôt et pas forcément de produits chimiques du côté de la Voirie. Si on n'utilise pas ces bâtiments ils resteraient vides, alors autant faire une opération temporaire mais qui est du gagnant-gagnant pour tous. Au sein de l'Assagie, les discussions ont été serrées avec certaines communes qui insistaient pour un déménagement ultrarapide dudit centre.

M. Thomas Buchanan rejoint la nécessité d'urgence, ce qu'il regrette aujourd'hui c'est un manque de vision stratégique. Différents dossiers tournent autour de cette place, le réaménagement des différents axes de contournement de la ville, y compris le tunnel. Il souhaite vivement que la Municipalité prenne ce dossier en mains et les devants. Aujourd'hui on est dans le flou, on n'ose pas, on veut pas, on hésite, à force d'hésiter le temporaire va durer 20 ans. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le vœu est reçu et précise qu'il ne faut pas croire que la Municipalité ne fait rien, au contraire elle réfléchit très activement, les groupes sont constamment en train de se rencontrer mais le problème est difficile car le dossier complexe.

M. Gérard Ferry s'est laissé dire qu'il y a de l'amiante dans ces locaux. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce serait certainement le cas si le carrelage avait été démonté, ce qui n'a pas été fait.

M. Alexandre Liardet se renseigne sur le commencement des travaux. Il lui est répondu que ceux-ci sont en cours, le gros œuvre est terminé, il reste maintenant les travaux de finition.

M. Philippe Cretegy rebondit sur les propos de M. Thomas Buchanan et aimerait avoir une réponse concrète sur la période transitoire annoncée par M. le Syndic, la population aubonnoise presse pour que l'on montre que les choses avancent. Il ne doute pas que la Municipalité est en pleine réflexion, mais comme on est propriétaire de ce bâtiment depuis quelques années, on aimerait avoir du concret. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le meilleur parti à tirer de ces bâtiments, est l'installation de la Voirie ; pour ce qui est du Centre des Jeunes il y a nécessité de le déplacer le plus rapidement possible là encore c'est une opportunité qui est offerte. Si la variante du tunnel qui implique beaucoup de contacts était envisageable ce ne serait que dans une échéance de 10 à 15 ans. Ce que l'on fait

aujourd'hui risque de durer bien des années jusqu'à ce que l'on fasse un autre usage de cette place en fonction des possibilités réelles de contournement d'Aubonne.

Mme Lorette Killias Leutwiler rebondit sur ce qui vient d'être dit et demande dans quel délai le groupe technique va rendre compte de son avancée au groupe de réflexion, puis à la population. Il lui est répondu qu'une séance est planifiée avec le groupe technique qui doit finaliser ses réflexions, et doit faire des relevés au Lignolat afin d'envisager l'hypothèse de réalisation du tunnel ; un rendez-vous est programmé avec la cheffe du département cantonal afin de trouver avec elle des opportunités de financement. Ensuite une présentation des différentes variantes sera soumise aux groupes de travail, puis à la population. Cette opération devrait se dérouler ce printemps.

M. Alain Biedermann demande ce qu'il advient du bâtiment du Centre des Jeunes au château, il lui est répondu par Mme la Municipale Sandra Linder qu'une piste sérieuse se dessine mais elle ne sera pas évoquée ce soir car tous les membres de la Municipalité n'en sont pas encore informés. Si ceux-ci donnent leur aval, la Municipalité en informera le Conseil.

Mme Valérie André aimerait savoir si un changement d'affectation a été demandé pour le changement de garage en salle de jeux et dans ce cas, une mise à l'enquête devrait être déposée. Il lui est répondu que la Municipalité a fait une appréciation d'opportunité et a décidé qu'il n'y aurait pas de mise à l'enquête pour ces travaux au Centre des Jeunes. Mme Valérie André demande s'il a été procédé à un changement d'affectation. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de changement d'affectation, les bureaux restent des bureaux, le garage devient salle de jeux, rien n'est touché, il y aura simplement des tables de jeux.

Mme Catherine Milhaud Renaud demande ce qu'il en est des normes de sécurité, en effet elles sont toujours exigées dans un lieu occupé par des enfants ; un garage n'est pas un local adapté pour devenir une salle de jeux. Mme la Municipale Sandra Linder répond que des mesures sont prises pour les travaux, les jeunes ne vont pas effectuer de travaux dangereux, raison pour laquelle une entreprise s'occupera de la peinture au plafond, les jeunes n'effectuant que celle des murs. Ceci sera pris en considération dans le cadre du Centre des Jeunes.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du Plan de Quartier du Chêne, Fr. 35'000.- engagés (Fr. 110'000.- votés). Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu : Fr. 28'434.- engagés (Fr. 63'500. —votés). Rénovation de la façade de la tour du château : Fr. 62'600.- engagés (Fr. 266'835.- votés). Aménagement et rénovation des Halles : Fr. 36'164.- engagés (Fr. 292'345.- votés). L'état de la dette est en légère baisse depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il précise que dorénavant la facturation de l'impôt communal sur les chiens sera effectuée par l'Etat de Vaud. Il n'y aura plus de distribution de médailles pour les chiens.

Enfin, il informe sur la manifestation antisépéciste du jour à Aubonne contre l'éventuelle installation d'un abattoir à Chetry. Il ajoute que ce même groupe a procédé à un vol PV 27.03.2018

d'animaux à l'abattoir de Rolle pour lequel plainte a été déposée et une enquête pénale engagée. Il tient à relever l'excellent travail de la gendarmerie, fait avec beaucoup de sensibilité et les autorités lui en sont reconnaissantes.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que le conseil intercommunal de l'Assagie a entériné les comptes 2017 ainsi que l'achat de mobilier pour le collège de Gimel. Elle encourage les conseillers à voir le spectacle des Déchênés : « Fablacademy » à l'Esplanade durant les prochains week-ends.

Une délégation du CoChe s'est rendue aux cours de français pour étrangers, où elle a pu rencontrer les personnes suivant ces cours ; celles-ci viennent de tous pays et de tous milieux. D'autre part, la Loi sur la Naturalisation a été modifiée au 1^{er} janvier 2018 renforçant les conditions nécessaires d'intégration pour devenir citoyen suisse. Chaque commune a reçu un questionnaire portant sur des questions d'ordre local. Au préalable, le canton évalue la qualité de français des candidats, soit : A2 en écrit et B1 à l'oral. Cette modification de loi a amené une recrudescence de demandes en fin d'année 2017.

Il est diffusé quelques photos montrant la coupe de bois effectuée derrière et sous la piscine par le Groupement forestier de la Saubrette. Un tous-ménages invitant la population à souscrire à la vente de vins de la réserve communale a été distribué.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que le nécessaire a été fait sur le site Greenpeace informant que la commune d'Aubonne n'utilise plus de glyphosate, faisant suite à une intervention de M. Guillaume Schneider. Il produit quelques chiffres concernant les déchets et relève la diminution de ceux-ci par habitant. Il va être procédé à l'enlèvement des poteaux anti-neige, ainsi que les bacs à sable.

M. le Syndic Luc-Etienne Rosser annonce que le PPA de Chétry a été accepté par le DAT. La base légale est donc acquise. Le CARRE devra maintenant élaborer un projet qui devra s'intégrer dans un plan directeur de développement agricole qui comprendra trois dossiers, dont la maison du vin à Mont-sur-Rolle. Ensuite une enquête publique sera déposée.

Le SIPAL a fourni un rapport concernant les travaux de rénovation de la tour qui rappelle la rénovation de 1980 avec une analyse faite par l'atelier d'archéologie médiévale de Moudon. La tour formée d'un carré et prolongée d'une pyramide avec une pénétration d'un élément circulaire sont contemporaines et ont été construites lors du même chantier entre 1236 et 1242. Ces analyses étant terminées, les travaux de crépi vont reprendre et se terminer rapidement.

Les Halles sont également en chantier et l'objectif est que la rénovation soit terminée pour le premier Aubonn'Apéro le 1^{er} juin prochain.

Le président informe qu'une borne de recharge pour véhicules électriques a été posée au Verger-du-Poyet. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme ce projet initialisé par SEFA. A ce jour la borne est en place, il manque le marquage au sol et les indications nécessaires pour signaler de manière visible qu'il s'agit de places réservées à des véhicules électriques. Le temps de stationnement est limité à 1h30. Une information à la population suivra.

9. Questions, vœux et divers

M. Thomas Buchanan demande des clarifications sur l'arrivée de personnes dans le sous-sol du collège du Chêne en janvier. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que dans le cadre de la marche kurde entre Lausanne et Genève, le canton avait fait le nécessaire pour son bon déroulement, via notamment Pocama. Néanmoins, des problèmes de logement sont survenus. Le Conseil d'Etat a fait donc ouvrir des abris de protection civile dans différents endroits du district pour que les personnes puissent y dormir durant cette semaine.

M. Alexandre Liardet fait part du manque d'indulgence de l'employé de la déchetterie quant aux horaires de fermeture. M. le Municipal Pascal Lincio en prend note.

M. Philippe Cretegy fait part de stationnement régulier de remorques de camion à Roveray. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral en prend note, et précise qu'il n'a pas connaissance d'autorisation à donner pour ce tronçon, cet arrêt fait partie de la sortie de l'autoroute nationale, il est donc sous la responsabilité de la Confédération.

M. Alain Biedermann s'informe des us et coutumes concernant les banderoles accrochées à la barrière en face du rond-point de la place de l'Ancienne Gare. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que bien que ce ne soit pas très esthétique cela fait partie du jeu envers les organisateurs de manifestations. Trois règles la régissent : présence aux manifestations aubonnoises, pas plus de deux banderoles à la fois et 15 jours de pose pour chaque manifestation.

M. Gérard Ferry demande que la façade du bâtiment des services techniques communaux soit repeinte. La Municipalité en prend note.

M. Nicolas Rosat est étonné que le canton fasse faire des tests de français oraux et écrits aux étrangers demandant leur naturalisation sachant qu'il y a 600'000 analphabètes en Suisse. Mme la Municipale Sandra Linder tient à préciser que cette situation a été prévue et des exceptions autorisées. D'autre part, il invite les conseillers à une séance d'Aubonne Attitude le 17 avril à 20h00 à la salle des mariages de la maison de ville.

Mme Valérie André fait part de la possibilité de devenir membre de la SDA, ceci afin de la soutenir dans l'organisation de ses manifestations. Des dépliants à cet effet sont disponibles.

Mme Shanti Babajee demande un peu de compréhension vis-à-vis des organisateurs de la manifestation antispéciste ; cette organisation a un message à faire passer et peut amener un vrai débat à ce sujet, qui n'est pas anodin. Pour M. le Syndic Luc-Etienne Rossier chacun a droit à ses propres opinions et de manifester mais le fait d'avoir obstrué la route est un cas grave.

Le président annonce la sortie du livre de M. Serge Thorimbert, membre du Conseil, ouvrage fort intéressant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la prochaine date de conseil, mardi 24 avril 2018 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny